

La pauvreté : revoir nos analyses, agir autrement

Philippe Defeyt, économiste, président du CPAS de Namur, chercheur à l'Institut pour un Développement Durable, rue des Fusillés, 7, 1340 Ottignies, Email idd@iddwebb.be

Ce résumé est basé sur la conférence qui a eu lieu dans l'église St Hubert du Sart Tilman le 2 mai 2013 ainsi que sur les notes évolutives que M. Defeyt a fournies.

Le seuil de pauvreté établi par l'Union européenne en 2000 créa une certaine surprise en Belgique puisqu'il concluait à 15% de pauvres alors que nous pensions posséder une sécurité sociale performante. Ce pourcentage a peu évolué depuis. Ce seuil correspond à 60% du revenu médian national, toute personne ayant un revenu inférieur est donc considérée comme pauvre. Si ce critère est simple à utiliser, il constitue néanmoins une approche quelque peu réductrice de la réalité et sa complexité. Il faut aussi remarquer que la plupart des minima sociaux sont inférieurs à ce seuil.

Il semble donc nécessaire de réfléchir à d'autres critères qui préciseraient davantage les situations de pauvreté et de prendre les mesures adéquates.

Le seuil de pauvreté est biaisé puisque cet indicateur ne considère pas les avantages en nature (sociaux ou autres), la valeur économique du logement, les revenus de la propriété ou autres... ni certaines catégories de personnes comme les plus précarisées, les SDF, les personnes en home, en prison... Tout ceci peut expliquer certaines inadéquations entre les graphiques ainsi obtenus et la réalité.

De façon plus concrète, peut-on traiter de la même façon des familles de même revenu dont l'une est propriétaire d'un logement payé, une autre locataire d'un logement privé et une troisième dans un logement social ? De même est-il normal de traiter de manière semblable une jeune mère avec deux enfants à charge ayant les mêmes revenus qu'un couple de retraités dont la pension est garantie ?

Quelques autres approches

A) Budget standard ou minibudget

Il s'agit de définir un panier de biens et services nécessaires pour avoir une vie digne et lorsque celui-ci est établi en fonction de la situation familiale et de sa localisation, d'en calculer le coût. Le résultat montre une diversité importante pour des familles présentant le même seuil de pauvreté.

4 conclusions émergent de ce type d'analyse :

- 1) Insuffisance des minima sociaux pour mener une vie digne
- 2) Différence isolé - couple avec des législations sociales parfois incohérentes entre elles, de même l'évolution avec le nombre d'enfants dans les législations fiscales et sociales sont en deçà de ce qui apparaît nécessaire.
- 3) Les risques dus à la séparation des couples ne sont pratiquement pas pris en compte dans la protection sociale.
- 4) Les minima sociaux devraient être analysés au cas par cas.

Cette approche a également certaines limites, la principale étant la composition du panier alimentaire établi sur le « sain et pas cher », ce qui est parfois assez éloigné du comportement réel des familles.

B) Indicateurs de déprivation

La déprivation matérielle est actuellement basée sur 9 points associés à l'incapacité financière des familles: de faire face à des demandes imprévues, de manger tous les deux jours un repas contenant des protéines, de chauffer correctement leur logement, d'aller en vacances une semaine par an, de disposer (si désiré) d'une voiture, de disposer (si désiré)

d'une télévision, de disposer (si désiré) d'un téléphone, de disposer (si désiré) d'une machine à laver.

Ces manques varient donc de 0 à 9 et une valeur égale ou supérieure à 3 correspond à un taux de déprivation. Une faiblesse de cet indicateur résulte dans la dépendance de l'identité culturelle ou des caractéristiques de la personne. Pour 2009, en Wallonie le taux de pauvreté monétaire (19%) est semblable à celui de déprivation (18%) tandis qu'en Flandre, ce dernier est seulement de 6% alors que le premier est de 11%. Une analyse plus fine est donc nécessaire pour expliquer ces différences, comme l'accumulation d'autres problèmes (santé, dettes, absence de marché du travail...). Les wallons pauvres le sont depuis plus longtemps que les flamands et leur précarité en est accrue.

La pauvreté est aussi subjective et des familles sous le seuil monétaire peuvent être financièrement en équilibre et non déprivées alors que des familles au-dessus de ce seuil ne parviennent pas à joindre les deux bouts.

C) Les besoins interrogés

Les besoins sont habituellement limités à l'aspect matériel, à la consommation. Or comme le note l'économiste chilien Manfred Max Neef les besoins existentiels ne peuvent être réduits à ce seul aspect. La satisfaction des besoins vitaux pris dans leur globalité n'est pas seulement économique et institutionnelle mais aussi culturelle, morale, esthétique.... La typologie de Max Neef identifie neuf besoins : subsistance, sécurité (protection), affection, compréhension, participation, loisir, création, identité (reconnaissance), liberté (autonomie). A l'exception du premier, il n'y aurait aucune hiérarchie entre ces besoins.

D) Les inégalités socio-culturelles

De nombreuses personnes sont aussi dépourvues de biens immatériels (éducation, culture, loisir, vie sociale ou citoyenne, bonne santé ou longue espérance de vie) par des contraintes financières ou l'absence de « clés » ou compétences nécessaires à une intégration citoyenne. Ainsi, l'ascenseur social via l'enseignement fonctionne mal pour les enfants de familles précarisées et nécessiterait davantage d'actions.

Conclusions : Tout ceci montre qu'on ne peut se baser sur un seul critère pour décrire l'état de pauvreté des populations et qu'une analyse approfondie est indispensable pour tenir compte de la pauvreté dans toutes ses dimensions. C'est un problème systémique à essayer de résoudre au niveau de chaque famille.

Que faire alors ?

Une répartition des revenus semblables à celle des années 80 donnerait environ 150 € par mois en plus aux ménages les plus pauvres.

La gestion des aides diverses crée des injustices. Pourquoi un bénéficiaire du RIS (revenu d'intégration sociale) bénéficie-t-il de différentes aides que le chômeur et le travailleur précaire de même revenu ne peuvent obtenir ?

En attendant la création de logements sociaux en suffisance, on pourrait compenser financièrement le surcoût du loyer de familles ayant droit à un logement social dont elles ne peuvent bénéficier.

Ce sont là à nouveau des aides matérielles mais cela incitera-t-il les familles à mieux se soigner, à mieux soutenir leurs enfants dans leur éducation ou leur scolarisation ?

Résoudre ces difficultés culturelles est autrement plus complexe que de donner mensuellement 50 ou 100 €. Ici, il s'agit de faire preuve de créativité et de se baser sur des expériences étrangères pour aider ces enfants à sortir de la spirale de la pauvreté (im)matérielle dans laquelle leurs parents se trouvent sinon ils risquent d'y rester aussi.